



**REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10/06/24
PROCES-VERBAL**

Le dix juin deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le quatre juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 16 (1 procuration)

Secrétaire de séance : M. Florent MARTIN

Présents : ARLAUD Véronique, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre (absent excusé au point n°1) et TENOUX Gérard (absent excusé au point n°2).

Représenté : MAGNUS Philippe représentée par MAGNAN Jean-Michel à qui il a donné procuration

Absent excusé : ARMAND Florent.



Ordre du jour :

- Avenant n°1 au lot 1 « Maintenance des installations pour la lutte contre les incendies » du marché d'entretien et de maintenance
- Reprise de provisions au budget annexe du SPANC



Lecture est faite par le président du compte rendu de la réunion du bureau communautaire du 6 mai 2024.

Le PV est adopté et signé par le président et le secrétaire de séance.



1. Avenant n°1 au lot 1 « Maintenance des installations pour la lutte contre les incendies » du marché d'entretien et de maintenance

Votants : 16 (1 procuration) – Suffrages exprimés : 16 (16 pour)

Par délibération n° 28.21 du 11 octobre 2021, le bureau communautaire a autorisé le lancement d'un marché d'entretien et de maintenance des équipements communautaires pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois pour la même période, soit une durée totale de 48 mois.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 15 mars 2022 avec 3 lots :

- Lot 1 : Maintenance des installations de lutte contre les incendies ;
- Lot 2 : Exploitation et maintenance des installations de chauffage, des Ventilations Mécaniques Contrôlées (VMC) et des systèmes de refroidissement ;
- Lot 3 : Entretien et maintenance des ascenseurs.

Par délibération n° 17.22 du 9 mai 2022, le bureau communautaire a attribué les 3 lots du marché. Le lot 1 a ainsi été attribué à l'entreprise Eurofeu Services pour un montant annuel de 32 491,85 € HT (soit 38 990,22 € TTC), ce qui représente 129 967,40 € HT (soit 155 960,88 € TTC) pour la durée totale du marché, reconductions comprises.

Il apparait aujourd'hui nécessaire d'ajouter deux nouvelles prestations au marché relatif au lot 1, à savoir :

- La fourniture et la maintenance des extincteurs eau/additif 3 litres pour le service randonnée lorsque les agents se trouvent sur le terrain ;
- La fourniture et la maintenance des télécommandes des blocs autonomes de sécurité dans certains bâtiments de la CCSB.

Le montant de ces nouvelles prestations est de 2 647,26 € HT par an (3 176,71 € TTC), soit une hausse du montant du marché correspondant au lot 1 de 8,14 % par an.

Cette hausse porterait le montant total du marché (reconductions comprises) à 135 261,92 € HT (162 314,30 € TTC) soit une augmentation de 4,07 %.

L'entreprise Eurofeu Services accepte ces modifications.

Afin de prendre en compte ces nouveaux éléments, il convient de passer un avenant n°1 au lot 1 du marché, en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

L'avenant prendrait effet à compter de la date de sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n°1 au lot 1 « Maintenance des installations de lutte contre les incendies » du marché d'entretien et de maintenance des équipements communautaires, tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à le signer et le notifier à l'entreprise Eurofeu Services.

2. Reprise de provisions au budget annexe du SPANC

Votants : 16 (1 procuration) – Suffrages exprimés : 16 (16 pour)

Par délibération n° 54.21 du 29 mars 2021, le conseil communautaire a constitué une provision d'un montant total de 162.000 € sur le budget annexe du SPANC afin de couvrir un risque contentieux lié à des contrôles d'assainissement non collectif sur la commune de Clamensane.

Par délibération n°151.22 du 8 novembre 2022, le conseil communautaire a approuvé la reprise d'une partie de cette provision pour un montant de 18.030 € (ainsi que la totalité de la provision de 38.000 € qui avait été constituée par délibération n° 28.20 du 13 février 2020).

Par délibération n° 21.23 du 15 mai 2023, le bureau communautaire a approuvé la reprise d'une autre partie de la provision constituée en 2021 pour un montant de 19 222 €.

Considérant les protocoles transactionnels conclus dans cette affaire, il est proposé de reprendre de nouveau une partie de la provision constituée, à hauteur de 12 174 €.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve la reprise partielle de provision proposée au budget annexe du SPANC.